

SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE DREUX Pôle Citovenneté-Sécurité

Tél.: 02 37 27 72 00

Mèl: pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

ARRÊTÉ SP Dreux/nº 10

RELATIF À LA RÉPARTITION DES JURES DANS LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Vu le Code de procédure pénale notamment les articles 255 et suivants ;

Vu la circulaire n° 79-94 du 19 février 1979 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur relative à la désignation des jurés ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16/2023 en date du 16 mars 2023 donnant délégation de signature au profit de Monsieur Xavier LUQUET, Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux :

Vu le tableau officiel de la population du département d'Eure-et-Loir en vigueur au 1er janvier 2023;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux ;

ARRETE

Article 1er: La liste annuelle du jury criminel pour le département d'Eure-et-Loir comporte 328 jurés compte-tenu du tableau officiel de la population du département en vigueur au 1er janvier 2023.

Les 328 jurés sont répartis par commune ou communes regroupées à raison d'un juré pour 1300 habitants, conformément à l'annexe jointe.

<u>Article 2</u>: La liste préparatoire de la liste annuelle sera établie, conformément aux dispositions du Code de procédure pénale, articles 261 et 261-1 après tirage au sort réalisé publiquement à partir des listes électorales d'un nombre de noms triple de celui fixé au présent arrêté pour la commune ou les communes regroupées.



Article 3: M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaudun, M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, Mme la Présidente du Tribunal judiciaire de CHARTRES, M. le Procureur de la République, Mmes et MM. les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Pour le Préfet, Le Sous-Préfet,

Xavier LUQUET

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa notification d'un recours gracieux motivé auprès de mes services ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans, 33 rue de la BRETONNERIE 45000 ORLÉANS.